

Séance du Grand Conseil

Mardi 23 juin 2015

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications M. le Président félicite M. le député Stéphane Montangero qui a parcouru 3.5 kms lors de la course en faveur de la Fondation Mère Sofia. M. le Président lit les lettres de démission du Grand Conseil de Mmes S. Apothéloz, M. Weber-Jobé et de MM. J.-A. Haury et J. Neiryck et leur rend hommage.			
	2.	Dépôts Pétition de soutien à nos élèves Galina et Ekaterina Pak. Motion: Jean-François Cachin. Postulat: Philippe Vuillemin. Interpellation: Philippe Ducommun.			
RENV-CE	3.	(15_INT_398) Interpellation Michel Miéville - Loterie romande : se gratte-t-elle des emplois en Suisse ? (Pas de développement)			
RENV-CE	4.	(15_INT_399) Interpellation Philippe Cornamusaz : Le Tripac : entre un cheminement administratif long et des procédures complexes, quid de l'efficacité ? (Pas de développement)			
RENV-CE	5.	(15_INT_400) Interpellation Pierre-Alain Favrod et consorts - Hôpital Riviera Chablais Vaud Valais France ? (Développement)			
RENV-COM	6.	(15_POS_128) Postulat Jacques-André Haury et consorts invitant le Conseil d'Etat à proposer des mesures visant à endiguer l'explosion des coûts de l'ambulatoire hospitalier (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)			
OA	7.	(GC 156) Rapport du Bureau du Grand Conseil et prestation de serment de MM. Vincent Keller et Félix Stürner, nouveaux députés Le rapport du Bureau du Grand Conseil est accepté à l'unanimité. Les deux nouveaux députés prêtent alors serment et s'en vont rejoindre les rangs de leur groupe respectif.	GC	Meyer Keller R.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	8.	<p>(GC 143) Réponse aux observations de la Commission de gestion - année 2014</p> <p>Rapport général : réponse à la 1ère observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées ; réponse à la 2ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées.</p> <p>DTE : réponse à la 1ère observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées ; réponse à la 2ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées ; réponse à la 3ème observation : conclusions de la commission (refus) acceptées par 45 oui, 70 non et 1 abstention(le Président a fait voter à l'envers...) ; réponse à la 4ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées ; réponse à la 5ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées ; réponse à la 6ème observation : conclusions de la commission(acceptation) acceptées.</p> <p>DFJC : réponse à la 1ère observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées ; réponse à la 2ème observation : conclusions de la commission (refus) acceptées ; réponse à la 3ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées ; réponse à la 4ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées.</p> <p>DIS : réponse à la 1ère observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées ; réponse à la 2ème observation : conclusions de la commission (refus) acceptées ; réponse à la 3ème observation : conclusions de la commission (refus) acceptées.</p> <p>DSAS : réponse à la 1ère observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées ; réponse à la 2ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées ; réponse à la 3ème observation : conclusions de la commission (refus) acceptées.DECS : réponse à la 1ère observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées ; réponse à la 2ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées ; réponse à la 3ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées ; réponse à la 4ème observation : conclusions de la commission (refus) refusées par 30 oui, 68 non et 6 abstentions; réponse à la 6ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées.</p>	DSAS	Schwaar V.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 23 juin 2015

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		<p>DIRH : réponse à la 1ère observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées ; réponse à la 2ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées ; réponse à la 3ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées; réponse à la 4ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées.</p> <p>DFIRE : réponse à la 1ère observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées ; réponse à la 2ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées.</p> <p>Objets transversaux CADEV : réponse à la 1ère observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées ; réponse à la 2ème observation : conclusions de la commission (refus) acceptées ; réponse à la 3ème observation : conclusions de la commission (refus) acceptées ; réponse à la 4ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées.</p>			
TRAITE	9.	<p>(GC 144) Réponse aux observations de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal chargée de contrôler la gestion du Tribunal cantonal - Année 2014</p> <p>Réponse à la 1ère observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées.</p>	DIS	Haury J.A.	
OA	10.	<p>(234) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 24'200'000 pour l'octroi d'un prêt conditionnellement remboursable et un crédit d'investissement de CHF 2'200'000 pour l'octroi d'une contribution à fonds perdus à CFF SA destinés à financer la construction d'un nouveau point de croisement à Mies pour le Réseau Express Régional (RER) franco-valdo-genevois (1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Art. 3 accepté. Art. 4 accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des ¾ requise) est acceptée avec une abstention.</p> <p>(2ème débat) : art. 1 à 4 acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat.</p> <p>En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est accepté par 88 oui.</p>	DIRH.	Modoux P.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 23 juin 2015

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	11.	(224) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 1'485'000.- pour financer la densification, 2ème étape, des Archives cantonales vaudoises (ACV) à Chavannes-près-Renens(1er débat) (1er débat) : entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des ¾ requise) est acceptée avec une bastention. (2ème débat) : art. 1 et 2 acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est accepté à l'unanimité.	DSAS.	Gander H.	
OA+M	12.	(218) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 7 décembre 2004 sur les fusions de communes et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Maurice Neyroud et consorts « Gardons nos origines » (13_POS_048)(2ème débat) (2ème débat) : art. 11, amdt Neyroud accepté ; art. 11 amendé accepté (=> 3ème débat). Art. 2, al. 3, amdt Neyroud accepté ; art. 2 amendé accepté (=> 3ème débat). Fin du 2ème débat. Une demande de 3ème débat immédiat (maj. des ¾ requise) est refusée par 77 oui, 27 non et 7 abstentions.	DECS.	Rey-Marion A.	
RENV-SD	13.	(225) Exposé des motifs et projet de décret accordant au CE un crédit de CHF 17'500'000.- pour la création d'un fonds de soutien à l'industrie vaudoise(1er débat)	DECS.	Rochat Fernandez N.	30/06/2015
RENV-T	14.	(15_POS_109) Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Renforcer la protection de la santé des travailleurs agricoles doit devenir un objectif prioritaire !	DECS	Cretegny L. (Majorité), Weber-Jobé M. (Minorité)	30/06/2015
RENV-T	15.	(231) Exposé des motifs et projet de décret sur le Plan d'intentions cantonal 2017-2020 des hautes écoles vaudoises de type HES(1er débat)	DFJC.	Miéville L.	30/06/2015

Séance du Grand Conseil

Mardi 23 juin 2015

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	16.	(129) Exposé des motifs et projet de loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) et Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur - le postulat Bernard Borel pour l'amélioration et la clarification de la prise en charge financière des troubles du langage et de la communication dans le préscolaire (06_POS_205) - le postulat Bernard Borel et consorts pour une prise en charge optimale des enfants sourds (06_POS_225) - le postulat Catherine Labouchère et consorts – Les conséquences de la RPT en matière de prestations de pédagogie spécialisée, notamment en matière logopédique – un bilan est nécessaire (11_POS_243) - le postulat Elisabeth Ruey-Ray demandant un état des lieux de la prise en charge des enfants autistes dans le canton de Vaud et des soutiens accordés à leurs familles et une analyse de la possibilité de développer des Unités d'accueil temporaire (UAT) aptes à accueillir notamment des adolescents (11_POS_303) et Réponses du Conseil d'Etat à - l'interpellation Catherine Roulet : "Un accueil parascolaire pour tous" (11_INT_548) - la détermination Laurence Cretegy : Mise en place d'un soutien aux élèves scolarisés et en formation professionnelle souffrant d'un trouble cognitif spécifique "dys" (12_INT_051) (2ème débat)	DFJC.	Podio S.	30/06/2015
RENV-T	17.	(13_POS_051) Postulat François Brélaz - Augmentons le nombre des logopédistes collaborateurs de l'Etat !	DFJC, DSAS	Haury J.A. (Majorité), Brélaz F. (Minorité)	30/06/2015

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :